



Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Décret n° 98-180 du 17 mars 1998 (article R. 112-3)

n° 106*/11

Pour toute information :
Site Internet : www.defense.gouv.fr
Mél :
Téléphone :

Votre référence
(à rappeler dans tous vos courriers) :

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

Le

ORDRE DE CONVOCATION

Afin de participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, vous êtes convoqué(e) :

le _____ à _____ à l'adresse suivante, selon le plan joint :

Les plans d'accès sont consultables sur le site Internet dont l'adresse est précisée en tête du document.

ATTENTION ! N'arrivez pas en retard, l'accès vous sera refusé.

Pour vous permettre de vous rendre à cette convocation, vous pouvez utiliser le titre de transport ci-dessous, valable sur le réseau de 2^e classe de la SNCF (routier et ferroviaire) à l'exception des trains à réservation obligatoire*, entre la gare la plus proche de votre résidence et la gare la plus proche du lieu de convocation.

Si vous n'utilisez pas ce titre, vous devrez le rendre le jour même de votre convocation.

Cette convocation ne peut être utilisée que pour la date précisée et au départ du domicile indiqué.

En cas de changement d'adresse, impossibilité ou pour toute difficulté, contactez impérativement mes services par Internet, téléphone ou courrier en rappelant votre référence précisée en tête du document.

Le directeur du bureau ou du centre du service national.

A détacher suivant les pointillés, uniquement avant compostage en gare.



Billet aller et retour utilisable uniquement en 2^e CI

À COMPOSTER AVANT L'ACCÈS AU TRAIN

Du lieu de domicile

A

Appel de préparation à la défense

Valable le :

NON VALABLE À BORD DES TRAINS

RESERVATION OBLIGATOIRE *

non échangeable, non remboursable

Nom
Adresse

Spécimen

* TGV, Corail TéoZ et Corail de Nuit.

Ne pas oublier d'apporter :

- Cet ordre de convocation.
- Une pièce officielle d'identité avec photographie (carte nationale d'identité, passeport, ...).

Contenu de la journée

Les thèmes ci-dessous seront développés tout au long de la journée à travers des témoignages, des rencontres avec des hommes et des femmes de la communauté militaire, et la présentation de films :

- * être citoyen français et européen,
- * comprendre et prendre part à la défense.

En outre, vous passerez une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française et, sur certains sites, vous pourrez :

- * visiter des installations militaires,
 - * assister à des démonstrations de matériels,
 - * être initié aux gestes élémentaires de premier secours.
- Nous vous invitons à adopter une tenue vestimentaire appropriée.

Fin de la journée, vers 17 heures 00,
après remise du certificat individuel de participation
et de l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours.

Nota. Ce programme peut être aménagé sur certains sites.
Les activités indiquées en rouge peuvent ne pas être organisées sur tous les sites.

D'autres informations sont disponibles sur le site Internet précisé au dos de cette page.

Un petit déjeuner et le repas du midi vous seront offerts sur place

Discipline et sécurité

Vous serez soumis aux règles imposées par la vie en collectivité et définies dans un règlement de service intérieur. Si vous ne respectez pas ces règles, vous pourrez être exclu(e) de la session et le certificat individuel de participation ne vous sera pas remis.

Changement d'adresse

Si votre adresse est différente de celle mentionnée sur cette convocation, contactez mes services par tout moyen (Internet, téléphone ou courrier) aux coordonnées figurant au dos de cette page, en rappelant votre référence.

Impossibilité de répondre à la présente convocation

Prévenez **impérativement** mes services par tout moyen (Internet, téléphone ou courrier) aux coordonnées figurant au dos de cette page, en rappelant votre référence.

DSN avril 2005

CONDITIONS D'UTILISATION DE CE TITRE DE TRANSPORT.

Pour être valable, ce titre doit être **COMPOSTÉ**, à l'aller et au retour, avant l'accès au train. En cas d'impossibilité de compostage, se présenter à l'agent chargé du contrôle à bord du train.

Valable uniquement en 2^e classe sur les lignes SNCF.

Il n'est pas valable dans les trains à réservation obligatoire (TGV, Corail TéoZ et Corail de Nuit).

En région d'Ile-de-France, **il n'est pas valable sur le réseau RATP** (Régie Autonome des Transports Parisiens). Si votre trajet emprunte ce réseau, vous devez vous munir d'un titre de transport RATP de bout en bout, ou en complément du titre SNCF. Si vous empruntez une ligne soumise au « *contrôle automatique banlieue* », demandez une contremarque de passage dans votre gare de départ afin de pouvoir franchir les lignes de contrôle automatique situées aux accès et aux sorties de ces gares.

Lors d'un contrôle, vous devez présenter votre pièce d'identité ainsi que l'ordre de convocation.

Ce titre est strictement personnel. Toute personne ayant utilisé frauduleusement ce titre sera poursuivie conformément aux lois.